

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;  
Jérémy Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Fabienne Miroir, Fatiha El Ikdimi, Alain Kestemont, Allan Neuzy, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;  
Nathalie Coppens, *Secrétaire communal f.f.*

**Excusés**

Elke Roex, Nadia Kammachi, Julien Milquet, *Échevin(e)s* ;  
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;  
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Séance du 20.07.21

---

**#Objet : Transparencia - Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Liste des subsides attribués par la commune d'Anderlecht en 2019-2020 - Demande de Madame Mia Salou -Réponse #**

---

**100 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**B120 Affaires juridiques**

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Vu le décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises notamment les articles 18 et suivants;

Vu les demandes par courriel transmise via la plateforme Transparencia en date des 4 et 7 juin 2021 de Mia Salou de lui communiquer: "la Liste des subsides attribués par la commune d'Anderlecht en 2019-2020";

Considérant qu'à la demande n'est jointe aucune carte d'identité comme l'exige l'article 18 du du décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises;

Considérant par ailleurs qu'une partie de la demande des renseignements est disponible sur le site internet de la commune, sous les onglets "Transparence-Publications-Rapports annuels";

PREND ACTE :

Des demandes par courriel transmises via la plateforme Transparencia en date des 4 et 7 juin 2021 de Mia Salou de lui communiquer: "la Liste des subsides attribués par la commune d'Anderlecht en 2019-2020".

DÉCIDE:

De renvoyer Mme Mia Salou, pour la demande de la liste des subsides 2019 et 2020, vers le site internet communal, sous les onglets "Transparence-Publications-Rapports annuels".

La décision lui sera notifiée via la plateforme Transparencia.

A dater de la notification de la présente, Madame Mia Salou peut introduire un recours contre la décision du Collège devant la Commission Régionale d'accès aux documents administratifs (CADA) dans un délai de 30 jours.

La requête doit être adressée par écrit au Président de la CADA :

- 

Soit par e-mail adressé à : [chancellerie@sprb.brussels](mailto:chancellerie@sprb.brussels)

- 

Soit par courrier postal adressé à :  
Commission d'Accès aux documents administratifs  
A l'attention de M. le Président de la Commission  
Service Public Régional de Bruxelles  
Cellule Chancellerie  
Boulevard du Jardin Botanique, 20 à 1035 Bruxelles

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,  
(s) Nathalie Coppens

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME  
Anderlecht, le 23 juillet 2021

Le Secrétaire communal f.f.,

Nathalie Coppens



Le Bourgmestre, ff

Alain Restomont



